



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

~~~~~

Date de convocation : le quatre septembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil suite à la convocation de Monsieur Jean-Claude PICHON, Maire.

Jean-Claude PICHON préside le conseil municipal. Il vérifie la présence des conseillers municipaux, demande s'il existe des procurations et vérifie le quorum (8 conseillers). Il remarque l'absence de trois conseillers : Nicolas JANNOT, Patrick TITZ et Yann TRACOL. Après avoir attendu plus de vingt minutes, Monsieur le Maire annonce, officiellement, l'ouverture du conseil. Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer. Il désigne un secrétaire de séance : Vincent TEYSSERE.

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

la décision modificative N°1,

la mission d'étude, d'accompagnement et de montage financier du CEDER,

et le renforcement du réseau BT à partir du poste CIMETIERE

Les conseillers valident, à l'unanimité, les rajouts à l'ordre du jour.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30-07-2020 :**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le dernier compte-rendu du vendredi 30 juillet 2020 reçu par courriel. Vu l'absence de remarques, les conseillers sont invités à signer le compte-rendu.

### **2) DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Denis GALLAND, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances. Monsieur GALLAND rappelle aux conseillers que la comptabilité d'une commune s'inscrit dans un ensemble de normes appelés M14. Cette M14 définit des articles regroupés dans des chapitres. Si le vote du budget se fait par chapitre, l'imputation se fait par article, dès lors il est important que les sommes soient affectées par articles. Il indique qu'une ligne d'1 millions d'euros est affectée à l'article 2111 soit terrains nus. Cependant, le terrain a été acheté nu mais fait l'objet d'aménagements. Il propose, afin que puisse être payé les entreprises, une nouvelle répartition comme suit :

Crédits à déduire :

2111 Terrains nus 1 000 000 euros

Crédits à ouvrir (en euros) :

2121 Plantations d'arbres 82 296.16

2128 Aménagements terrain 483 515.12

21318 Autres bâtiments publics 188 391

2151 Réseaux de voirie 185 255.80

2152 Installations de voirie 7 218

21538 Autres réseaux (éclairage public) 53 323.92

Le total des crédits à déduire et des crédits à ouvrir sont égaux.

### **Voté à l'unanimité**

#### **3) MISSION D'ETUDE, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MONTAGE FINANCIER PAR LE CEDER POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier EMERIAU, troisième adjoint en charge de l'énergie. Monsieur EMERIAU fait mention du projet de remplacement de la chaudière âgée de 50 ans. Il précise que pour avoir des subventions plus importantes et un avis technique sur la question, il a fait appel au CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables) reconnu espace info-énergie par l'ADEME et la région Rhône-Alpes. Le CEDER se propose de conseiller la commune sur le choix d'une chaudière à granulés et de monter un dossier de subvention. L'adhésion coûte deux journées de travail à 150 euros chacune.

### **Voté à l'unanimité**

#### **4) RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE CIMETIERE :**

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de l'ancien Maire, le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune afin de faire un raccordement collectif extérieur pour 12 logements situés rue St Jean. Il présente les caractéristiques financières et techniques suivantes :

Renforcement du réseau BT à partir du poste CIMETIERE par mutation de 160 à 250 kva

Dépense prévisionnelle HT 2 963.06 euros

Financements mobilisés par le SDED 2 963.06 euros

Participation communale 0 euros

### **Voté à l'unanimité**

## **5) DEMANDE DE DOTATION CANTONALE :**

*Arrivée à 20h45 de Monsieur JANNOT Nicolas, Monsieur TITZ Patrick et Monsieur TRACOL Yann.*

Monsieur PICHON invite Monsieur GALLAND à prendre la parole en tant qu'animateur de la commission finances et 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances. Monsieur GALLAND remercie l'APAVEN pour le travail préparatoire sur le campanile, les agents techniques et les entreprises sollicitées pour les devis apportés dans des délais courts. Il présente les différents projets pouvant être portés à la connaissance du Conseiller Départemental pour la dotation cantonale et propose l'ordre suivant :

- \_ Aménagement des collecteurs à déchets à l'ancienne déchetterie et au pont vert
- \_ Restauration du campanile
- \_ Enduits extérieur de la chapelle Sainte Perpétue
- \_ Réfection de l'allée des tilleuls

Monsieur TRACOL dit avoir du mal à se positionner sans devis. Il pense que l'allée des tilleuls doit passer avant la chapelle St Perpétue. Monsieur VIARSAC pense qu'il est dommage de sacrifier la chapelle au vu des travaux de restauration déjà entrepris. Pour Monsieur TRACOL, les coûts liés à cette chapelle s'additionnent. Monsieur PENIGAUT lui répond que l'APAVEN donne une durée estimative de deux ans avant que les peintures ne se détériorent. Monsieur BLANCHET retrace les différentes opérations ayant été faite sur cette chapelle et affirme qu'elles ont été nécessaires pour préserver la chapelle dans le patrimoine venterolais. Malheureusement, des remontées sont apparues ce qui demande une intervention de la commune. Monsieur GALLAND pense que privilégier ce dossier serait conforter l'APAVEN dans son action de préservation. Monsieur TRACOL pense que l'extérieur aurait dû être traité avant l'intérieur. Monsieur GALLAND répond que le projet pour l'intérieur avait été porté par l'APAVEN. Une fois les peintures restaurées, on a identifié des traces d'humidité. Monsieur BLANCHET se positionne en faveur de la restauration par respect pour les peintres, entreprises et associations ayant travaillé dessus. Monsieur IMBERT rajoute qu'il faut être cohérent avec les travaux déjà effectués.

Un premier vote sur cette priorisation des choix et cette demande de subvention a lieu. Deux élus s'abstiennent. Un des élus demande une estimation chiffrée des dépenses sans cela il continuera à s'abstenir. Monsieur GALLAND présente une estimation du chiffrage de chaque projet et demande un nouveau vote.

Le deuxième vote fait apparaitre deux abstentions. Monsieur TRACOL pense que la chapelle Ste Perpétue n'est pas aussi importante que l'allée des tilleuls et doit être en position n°4. Monsieur JANNOT pense s'abstenir jusqu'à la fin du mois car cette histoire de recours l'empêche de prendre position.

**Voté à 13 voix pour et deux abstentions**

## **6) DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) :**

Monsieur PICHON invite Monsieur GALLAND à poursuivre. Ce dernier présente les différents projets pouvant être portés à la connaissance de la sous-préfète et propose l'ordre suivant :

- \_ Remplacement de la chaudière
- \_ Enduits extérieur de la chapelle Sainte Perpétue
- \_ Préservation des tilleuls

Un vote a lieu mettant en lumière deux abstentions. Pour Monsieur TRACOL, la raison de son abstention tient dans le manque de temps consacré pour réfléchir à cette demande de subvention. Monsieur GALLAND précise que l'on est dans l'urgence entre un nouveau conseil élu exceptionnellement en juillet et une demande de subvention exceptionnelle pour fin septembre. Il pense que vu que c'est une subvention possible, il faut la saisir car peu de communes auront pu la solliciter. Monsieur TRACOL voudrait deux semaines de plus et pose la question du temps disponibles. Monsieur GALLAND précise que ce dispositif concerne des projets déjà bien établis et que le lancement des travaux doit intervenir pour le premier trimestre 2021. Le temps sera donné pour les aides régionales et les prochaines aides mais que dans l'absolue pour cette subvention, il est question de la saisir ou non. Madame DIACONO demande à Monsieur TRACOL s'il possède des projets à présenter. Monsieur TRACOL ne possède pas de projet à présenter à court terme et qui entrerait dans cette DSIL. Monsieur PICHON rappelle la date butoir de novembre pour la finalisation des projets qui devront être retournés à la commission finance. Monsieur GALLAND invite donc Monsieur TRACOL à penser aux projets pouvant être l'objet de subvention régionale pour cet hiver.

### **Voté à 13 voix pour et deux abstentions**

#### **7) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES AMENDES DE POLICE :**

Monsieur le Maire présente les deux projets pouvant être retenus pour une demande de subvention. Il est à noter que seules les opérations visant la sécurité et la signalétique sont subventionnables. Il propose deux projets :

- \_ Arrêt minute au hameau des Estangs
- \_ Signalisation du parking de l'entrée Nord

### **Voté à l'unanimité**

#### **8) MODIFICATION DE L'ARRETE DE CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude GRAS pour qu'il évoque ce dossier sur l'utilisation des voies communales par des engins motorisés. Monsieur GRAS fait part de la demande de la commune de Nyons. A savoir une plainte de riverain sur un chemin reliant les deux communes et qui sert de piste de moto. Afin de mettre un panneau, la commune doit prendre un arrêté en ce sens. Monsieur GRAS propose une interdiction des chemins ruraux aux véhicules motorisés sauf riverains et ayants droits (chasseurs et véhicules communaux).

### **Voté à l'unanimité**

## **9) DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET DU SUPPLEANT :**

Monsieur le Maire fait part au conseil du recensement de 2021 pour la commune. Afin de mener à bien cette obligation, il propose de désigner un coordonnateur communal chargé du contrôle des actions menées par les agents recenseurs. Il précise que si le coordonnateur est un agent de la commune, il bénéficiera soit d'une augmentation de son régime indemnitaire soit de l'octroi d'un repos compensateur. Si le coordonnateur communal est un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de missions.

Monsieur le Maire propose le secrétaire général comme coordonnateur communal et la secrétaire chargée de l'accueil comme coordonnatrice suppléante.

**Voté à l'unanimité**

## **10) MISE EN PLACE DES RTT (REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL) :**

Monsieur le Maire invite le secrétaire à exposer ce point. La législation française a défini le temps complet comme étant à 35 heures de travail hebdomadaire. Pourtant, pour des raisons d'organisation (conseil municipal, réunions et surcharge ponctuelle de travail), le contrat du secrétaire définit les heures de travail à 37 heures par semaine tout en étant payés sur 35 heures. Pour pallier ce décalage, la loi instaure des journées de repos appelées jours RTT. Ces jours ne sont pas des congés annuels mais des jours de récupération. Pour l'instant, il s'agit d'une délibération afin de permettre la présentation du projet au comité technique du Centre de Gestion de la Drôme. Il n'existe aucun coût pour la commune.

**Voté à l'unanimité**

## **11) MISE EN PLACE DU CET (COMPTE EPARGNE TEMPS) :**

Monsieur le Maire donne la parole au secrétaire pour ce point. Le Compte-Epargne-Temps permet aux agents d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises. Le report des droits à congé est un droit pour les agents et la commune ne peut s'y opposer. En revanche, la compensation financière relève du choix de la collectivité et doit être prévue par délibération. Elle peut se faire sous forme :

\_ de paiement forfaitaire des jours épargnés

\_ de conversion des jours épargnés en points de retraite additionnelle (RAFP).

L'idée serait que les agents puissent avoir le choix parmi ces trois options. Pour l'instant, il s'agit d'une délibération afin de permettre la présentation du projet au comité technique du Centre de Gestion de la Drôme.

**Voté à l'unanimité**

## **12) CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CENTRE DE GESTION DE LA DROME :**

Monsieur le Maire évoque le concours possible du Centre de Gestion aux collectivités sur la retraite des agents publics. Il existe deux possibilités soit le contrôle des dossiers soit l'instruction intégrale des dossiers adressés à la CNRACL. Le Centre de Gestion pourrait recevoir individuellement et sur rendez-vous, les actifs proches de la retraite (dans la limite des 5 ans avant le départ) afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer la convention.

**Voté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **INVITATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire fait part de l'invitation du conseil municipal par la famille ARNAUD pour l'apposition d'une plaque en hommage à Emile ARNAUD.

### **ENTREE NORD :**

Monsieur le Maire évoque la nécessité des élus de ce conseil et de l'ancienne mandature de préserver les tilleuls. Il rappelle qu'au départ du projet, il n'était pas question de les abattre. Pour Monsieur TRACOL, le cabinet doit admettre sa faute car les arbres figurent bien sur le plan. Même si elle est du même avis, Madame DIACONO rétorque qu'il sera difficile de l'admettre car il faut le prouver juridiquement. La construction du bâtiment a pris un peu de retard car la commune, par l'intermédiaire du secrétaire général, a souhaité faire appel au Centre de Gestion pour le rendre conforme aux normes de l'inspection du travail. Un travail de conformité s'est engagé positivement et cela se soldera par la présentation du projet au CHSCT très prochainement.

### **SAINT JEAN :**

Madame DIACONO rappelle l'inauguration des Sarments de St Jean le jeudi 15 octobre à 17 heures. Drome Aménagement Habitat finalise le dossier technique pour le nouveau lotissement, les ordres de services seraient prévus pour mars 2021 et une livraison fin 2021-2022.

### **EAU :**

Monsieur le Maire a redemandé le schéma directeur de l'eau et fait valoir une interconnexion nord. Monsieur TRACOL ajoute qu'une partie de la ressource provient de la commune de Venterol. Monsieur IMBERT tient à remercier Pierre LAURENT pour sa coopération tout l'été, sa diffusion du savoir et se félicite d'avoir peu pris d'eau à Nyons. Monsieur TRACOL demande l'estimation de la fuite. Monsieur GRAS donne une estimation de 50m<sup>3</sup> par jour pendant 3 à 4 jours. Monsieur IMBERT pense qu'il faudra sécuriser le pont de Grioux, peut-être par le biais des amendes de police. Il faudra penser au ré-enclenchement automatiquement du disjoncteur du surpresseur Les Estangs

### **VENDANGE :**

Madame DIACONO invite à la réflexion sur la saison des vendanges 2021 et propose qu'il soit pris un arrêté autorisant les agriculteurs à travailler tôt le matin et en informer les venterolais afin de minimiser les gênes.

### **LABEL VILLES ET VILLAGES ETOILES :**

Monsieur EMERIAU annonce que la commune a candidaté au label villes et villages étoilés.

### **JARDINS PARTAGES :**

Monsieur EMERIAU indique qu'il a pu recevoir des devis concernant les jardins partagés et qu'il se rapprochera de deux entreprises supplémentaires. Monsieur TRACOL ajoute qu'il dispose de deux contacts pour les clôtures mais qu'il ne dispose pas encore de devis. Monsieur BLANCHET émet

l'idée de faire une construction participative où les futurs jardiniers seraient les bâtisseurs. Monsieur EMERIAU lui répond que c'est une hypothèse qui avait été envisagé mais qu'au vu des expériences des autres communes (Nyons et Mirabel), il s'avère plus judicieux que la mairie fasse les travaux. En effet, le chantier participatif risque d'être long et peut-être peu suivi.

**SITE INTERNET :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PENIGAUT, quatrième adjoint en charge de la communication pour présenter le nouveau site internet de la commune.

**APRES LES APPLAUDISSEMENTS SUITE A LA PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET PAR MONSIEUR PENIGAUT, L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND FIN A 23H55.**

**AUCUNE PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N'A ETE FIXEE.**